



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents : Madame TERRIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

24-063 AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD7 a et b

Vu l'article L2122-21-6 du code général des Collectivités Territoriales, qui autorise le Maire sous le contrôle du conseil municipal, d'exécuter les décisions dudit conseil, et notamment « de souscrire les marchés » ainsi, le cas échéant, que les avenants ;

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 22-077 autorisant le lancement d'une consultation en appel d'offres pour la passation de travaux relatifs à l'aménagement de la RD7 a et b ;

Considérant la publication du marché le 21 mai 2024 sur le site de l'UAMC14 pour une date limite de réception des offres le 21 juin 2024 à 12 heures.

Considérant que 6 offres ont été reçues, 3 pour le lot 1- terrassement et aménagements, et 3 pour le Lot 2 – espaces verts. Toutes étaient recevables.

Vu l'avis de la commission de travaux du 5 juillet 2024, après analyse des différentes offres, de retenir les entreprises les mieux disantes suivantes :

- Lot 1 : terrassement et aménagements : groupement Martragny et Letellier ;
- Lot 2 : espaces verts : ID VERDE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la passation des différents marchés.

VOTE : POUR : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT FÉDERICI

